



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 02/06/2022

DLB 2022/519

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi 2 juin à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, au Complexe Sportif et Culturel - Quartier Marche Gay - 34810 POMEROLS, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 27/05/2022

Affichage de la convocation : 27/05/2022

Etaient Présents : 41

Claude ALLINGRI, Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Louis BENTAJOU, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Caroline LEVANNIER, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Jean ROUSSEL, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant : 2

Georges LOPEZ représenté par David PEGURIE, Pierre-Jean ROUGEOT représenté par Stéphan BOYER

Absents Excusés : 61

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Alice ARRAEZ, Jean AUGE, Claude BASTIER, Jérôme BONNAFOUX, Olivier BRUN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Francis FORTE, André FRETAY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Michel GUTTON, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAU, Véronique REY, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Engagement d'une consultation pour l'acquisition de conteneurs enterrés

Monsieur le Président rappelle qu'afin d'organiser la demande des communes qui, souhaitant valoriser leurs espaces publics, envisagent d'implanter des structures enterrées, l'assemblée délibérante du SICTOM a acté dans sa séance du 17/12/2015, la mise en place d'un programme pluriannuel d'installation de conteneurs enterrés, en partenariat avec les communes.

Un marché pour la fourniture de conteneurs enterrés a été attribué le 12/07/2018 et prendra fin le 11/07/2022.

Afin d'anticiper sur les demandes des communes, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de lancer une consultation relative à l'acquisition de conteneurs enterrés sous la forme d'un appel d'offres ouvert, sans mini avec un maxi, qui prendra le relais du marché actuel.

La durée du marché est de 1 an, renouvelable 1 fois, soit une durée maximale de 2 ans.

Le montant estimatif annuel du marché est de 400 000 € H.T maxi soit 800 000 € H.T maxi sur la durée totale du marché, pour répondre aux besoins de la programmation à venir.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante de délibérer sur le lancement de l'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord cadre à bons de commande « acquisition de conteneurs enterrés » puis, à l'issue de la consultation et après attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres, de le signer ainsi que toutes les pièces permettant leur exécution pendant toute la durée du marché.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer l'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord cadre à bons de commande « acquisition de conteneurs enterrés »,

AUTORISE Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Signé électroniquement par
Sébastien FREY
Président



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 13/06/2022 et de sa publication le 13/06/2022

A Nézignan l'Évêque, le 13/06/2022